

PROPRIETE DE MME. CHAMPAGNON

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-353 / COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE (42)

Vente d'une coupe rase de Sapins
Les arbres inventoriés sont marqués de points bleus
Superficie de la coupe : 1 ha
Parcelles : C 180 - 190
Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Sapin	1	7	48	78	69	45	22	7	1	1	279	376,20 m ³	1,35 m ³
Sapin sec			5	4	2	1	1				13	12,70 m ³	0,98 m ³
Epicéa		1	1								2	1,00 m ³	0,50 m ³
											294	389,90 m³	1,33 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 40 58 84 43

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 mars 2023
Distance moyenne de débardage : 100 mètres
Place de dépôt : Sur la parcelle

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

